

11

PLAN DE ZONAGE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL DU NORD

TILLOY LÈS HERMAVILLE

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19  
ET LE 06.05.21

PLUI ADOPTÉ LE 21.07.22

Dossier réalisé avec  
le bureau d'études :

anteagroup

Échelle : 1/5000<sup>m</sup>

11 POUR ÊTRE ARRÊTÉ À LA DÉCISION DU BUREAU D'ÉTUDES  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DU NORD DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS  
EN DATE DU 21 JUILLET 2022, LE PRÉSIDENT MICHEL SERRA

CAMPAGNES  
de l'ARTOIS  
Communauté de Communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS  
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND  
62810 AVESNES-LE-COMTE

03 21 220 200  
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR  
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR

f t i y

--- Limite communale

--- Cimetière

--- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

**Zonage**

UA : zone urbaine correspondant au cœur de ville, bourg et village

UB : zone urbaine périphérique

UJ : zone urbaine correspondant aux jardins

UH : zone destinée à l'accueil d'équipements et installations d'intérêt collectif et de service public

1AU : zone à urbaniser destinée principalement à l'habitat

A : zone agricole

N : zone naturelle

--- Limite de zone

--- Emplacement réservé

**Installations agricoles**

★ Installation agricole classée

★ Installation agricole non classée

■ Bâtiment agricole autorisé à changer de destination

| Numéro | Désignation                | Bénéficiaire          | Surface (m²) |
|--------|----------------------------|-----------------------|--------------|
| 40     | Gestion des eaux pluviales | Tilloy-lès-Hermaville | 550          |

